

**Décision n° PC 16 10 00013 00  
Portant agrément au titre du service civique**

**Le Préfet de la région Poitou-Charentes,  
Préfet de la Vienne,  
Délégué territorial de l'Agence du service civique**

Vu le code du service national, notamment son titre Ier bis ;  
Vu, avec pièces à l'appui, la demande d'agrément présentée le 22 Novembre 2010 par l'organisme intéressé ;

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

**L'Association des Activités Equestre de la Côte (A.A.E de la Côte)** dont le siège social est situé à La Côte – 16460 CHENOMMET (N° SIRET : 398 169 805 000 15) est agréée, pour une durée de deux ans à compter de la signature de la présente décision, au titre de l'engagement de service civique.

**Article 2**

Les missions susceptibles d'être accomplies par les personnes accueillies en service civique sont les suivantes :

Thème	Numéro	Sous-numérotation	Intitulé de la mission
Sport	5	A	Aide à l'encadrement et au développement de l'association

### **Article 3**

La durée cumulée des contrats de service civique conclus la première année suivant la délivrance du présent agrément ne peut excéder 12 mois.

### **Article 4**

La durée cumulée des contrats de service civique conclus la deuxième année suivant la délivrance du présent agrément ne peut excéder 12 mois.

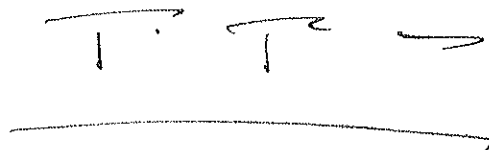
### **Article 5**

Avant le 31 décembre 2010, l'organisme mentionné à l'article 1er conclut des contrats de service civique d'une durée cumulée supérieure ou égale à 12 mois.

Fait à Poitiers, le            - 7 DEC. 2010

Pour Le Préfet de la région,

Le Directeur régional de la Jeunesse, des Sports  
et de la Cohésion sociale,



Patrice BEAL

*Annexe : Calendrier prévisionnel d'accueil des volontaires.*

## Annexe : calendrier indicatif d'accueil des volontaires

---

Tableau prévisionnel et indicatif d'accueil des volontaires								
	Nombre d'entrées mensuelles							
Date d'accueil MM/AA	6 mois	7 mois	8 mois	9 mois	10 mois	11 mois	12 mois	Total
<b>12/2010</b>							1	<b>1</b>
<b>Total</b>							<b>1</b>	<b>1</b>

<b>Durée cumulée des contrats en mois</b>							<b>12</b>	<b>12</b>
---	--	--	--	--	--	--	-----------	-----------

